

Bulletin Officiel Canadien

Autorisé par arrêté en conseil et publié une fois par semaine par le Directeur de l'Information pour faire connaître les opérations des différents services du Gouvernement, des Commissions et des Comités créés pour fins de guerre.

Vol. 1.

Ottawa, mardi, 29 octobre 1918.

N° 5.

UN DEVOIR IMPÉRIEUX ET UNE OCCASION SPLENDIDE DE SERVIR LA PATRIE

UNE LETTRE DU GÉNÉRAL LEMAN

Il remercie la Commission de géographie d'avoir donné son nom à un pic des montagnes Rocheuses.

L'honorable Philippe Roy, commissaire général du Canada en France, a reçu la lettre suivante du général Leman, l'officier belge qui s'est tout particulièrement distingué dans la défense de Liège, au début de la guerre:

"Monsieur le Commissaire général,
"Je vous prie de bien vouloir remercier très vivement la Commission de géographie du Canada.

"En donnant mon nom à une des montagnes de la chaîne des Rocheuses dans l'Alberta, elle m'a fait un honneur sans égal puisqu'elle me lègue ainsi à la postérité.

"Je ne me permettrai pas de discuter la question de savoir si cet hommage ne dépasse pas de beaucoup la valeur des services que j'ai pu rendre. Je m'incline simplement avec une profonde reconnaissance en offrant au Canada l'expression de mon admiration pour sa superbe attitude en cette guerre titanique et pour la haute vaillance de ses troupes.

"Veuillez agréer, monsieur le Commissaire général, l'assurance de ma haute considération.

"(Signé) Général G. LEMAN."

Le mont Leman est situé aux 50° 44' de latitude et 115° 25' de longitude sur la frontière entre l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Ils pourront continuer à importer notre bois

La Commission du commerce de guerre des Etats-Unis, par une nouvelle ordonnance, vient d'étendre encore les restrictions sur l'importation du bois de façon à inclure tous les bois, excepté ceux qui sont importés du Mexique ou du Canada, autrement que par voie océanique, et ceux qui sont apportés d'Europe et de l'Afrique méditerranéenne en vertu du privilège de chargement de retour. Toutes les licences pour l'importation des bois, sauf le cèdre, tels que spécifiés ou classifiés sous le paragraphe 647 de la loi du tarif de 1913, ont été révoquées pour tous les envois faits par voie océanique, après le 25 octobre 1918, et désormais aucune licence ne sera émise pour l'importation de ces bois, sauf le cèdre et sauf les deux exceptions suivantes:

1. Les bois venant du Mexique ou du Canada, autrement que par voie océanique et pourvu qu'ils soient originaires du pays d'expédition.

2. Les envois venant d'Europe ou de l'Afrique méditerranéenne, comme cargaison de retour, pris à des ports commodes où le chargement peut se faire sans entraîner de délai.

L'EMPRUNT DE LA VICTOIRE LANCÉ SOUS LES PLUS HEUREUX AUSPICES SUR TOUS LES POINTS DU CANADA.

La façon dont l'Emprunt de la Victoire, lancé il y a quelques jours, a été accueilli par le peuple canadien promet un résultat sans précédent.

Les rapports reçus de partout, des villes comme des campagnes, indiquent qu'il a donné lieu à des manifestations patriotiques auxquelles les citoyens ont pris part avec enthousiasme.

On estime qu'à Toronto la manifestation qui a marqué l'inauguration de la campagne pour l'Emprunt a réuni, dans le Queen's-Park, près de soixante mille personnes. Cinq estrades avaient été dressées, du haut desquelles des discours ont été prononcés par sir Robert Borden, sir Thomas White, l'honorable M. W. Rowell, sir William Hearst et l'honorable T. W. McGarry. Une cérémonie religieuse, présidée par des aumôniers militaires, a précédé les discours.

A Québec, Son Eminence le cardinal Bégin et le lieutenant-gouverneur Fitzpatrick ont recommandé l'Emprunt, le premier disant que c'est "un acte de saine économie et de clairvoyant patriotisme".

Dans les villes, à Toronto, Montréal, Winnipeg, Vancouver, etc., on a arboré partout les couleurs nationales et celles des Alliés.

C'est vraiment l'Emprunt de la Victoire!

L'APPEL DU PREMIER MINISTRE AU PEUPLE CANADIEN

IL EXHORTE LA NATION À NE PAS HÉSITER À L'ÉTAPE FINALE.

L'appel ci-dessous "au peuple canadien", de la part du premier ministre du Canada, sir Robert L. Borden, a été lancé dès le premier jour de pleine activité de la campagne.

"Il y a déjà quatre ans et plus, le Canada, inspiré par un vif sentiment de son devoir, entreprenait de faire sa part dans cette lutte suprême pour la liberté mondiale. Depuis cette époque jusqu'à ce jour, notre effort ne s'est jamais ralenti et il est aujourd'hui rendu à son maximum. De mois en mois et d'année en année, la destinée de l'univers est restée en suspens. La ligne de feu a été heureusement éloignée de nos rives, à l'exception de l'apparition casuelle de quelque sous-marin en croisière, mais il n'en reste pas moins vrai que c'est notre propre ligne de combat que des Canadiens ont maintenue et avancée par delà l'océan.

"Maintenant que la victoire semble prochaine, nous sommes appelés à faire l'effort suprême et décisif qui devra couronner les sacrifices énormes des années récemment écoulées.

"Jamais l'ambition du Canada n'a été maintenue plus glorieusement que dans ces quatre derniers mois au cours desquels nos forces ont été dans les premiers rangs de ces attaques qui continuent à repousser les armées boches, libérant l'humanité de la menace d'un militarisme aussi cruel qu'impitoyable.

"L'effort final ne saurait être atteint à moins que la nation ne pourvoie amplement aux besoins de ceux qui combattent pour elle. C'est à ces fins que ce nouvel emprunt de la Victoire vous est soumis. Les travaux de notre population au pays même ont reçu une récompense abondante et jamais la prospérité nationale n'a été aussi amplement assurée. Vous êtes invités à prêter, afin que votre patrie ne manque aucunement à la promesse faite à ces hommes héroïques qui ont quitté nos rives pour aller combattre pour nos libertés et qui n'ont jamais, quelque grande qu'ait été l'épreuve, failli un seul instant, même en face du sacrifice suprême. C'est à la fois un devoir impérieux et une grandiose occasion de rendre service qui s'offrent à votre portée. Dans tout effort antérieur, requis pour assurer la victoire, vous n'avez jamais hésité; j'ai la suprême confiance que vous ne faillirez pas maintenant.

" R. L. BORDEN."

PROSPECTUS DE L'EMPRUNT : \$300,000,000 À CINQ ET DEMI POUR CENT

Le ministre des Finances de la Puissance du Canada, offre à la souscription l'emprunt de la Victoire de 1918, sous forme d'une émission de \$300,000,000 d'obligations 5½ pour 100, remboursables en or, portant intérêt à partir du 1er novembre 1918 et échéant à deux époques distinctes, au choix du souscripteur, savoir:

Dans 5 ans, soit le 1er novembre 1923.

Dans 15 ans, soit le 1er novembre 1933.

Le principal est payable sans frais au bureau du ministre des Finances et receveur général du Canada, à Ottawa, ou aux bureaux des assistants receveurs généraux, à Halifax, St. John, Charlottetown, Montréal, Toronto, Winnipeg, Regina, Calgary et Victoria. Les obligations peuvent être enregistrées, soit uniquement pour le capital, soit pour le capital et l'intérêt, à l'un quelconque des bureaux ci-dessus énumérés.

L'intérêt est payable sans frais, semestriellement, les 1er mai et 1er

novembre, à toute succursale établie au Canada, de n'importe quelle banque à charte (Chartered Bank). Le capital et l'intérêt sont payables en or.

Coupons: \$50, \$100, \$500 et \$1,000. Prix d'émission: 100 plus l'intérêt couru. Revenu: 5½ pour 100 par an, avec exemption de taxes—y compris la taxe sur le revenu—imposées ou susceptible d'être imposées par les lois du Parlement du Canada.

[Suite à la page 2.]

SOUSCRIVEZ A L'EMPRUNT DE LA VICTOIRE!